



Réclamation pénalités de retard pour vefa

Par **Chab_972**, le **27/11/2008** à **14:37**

Bonjour a tous,

Voila j'ai un petit souci et je souhaiterai avoir des renseignements concernant la démarche à suivre pour le régler.

Ma fiancée et moi sommes actuellement en train de faire l'acquisition d'un appartement en VEFA. Nous avons signé l'acte de vente chez le notaire en Février 2008, la livraison étant prévue pour le 30 Juin 2008.

dans l'acte de vente il est stipulé que le promoteur dispose d'une marge de retard concernant la livraison de 2 mois, soit jusqu'au 31 août 2008.

Début Septembre après entretien avec le promoteur, celui-ci nous affirme que la livraison est proche, qu'il compte sur la compréhension des copropriétaires et qu'il n'envisage de payer aucunes pénalités de retard à aucun des acquéreurs.

A ce jour (27 Novembre 2008) nous ne sommes toujours pas livrés, et ne sommes pas prêts de l'être.

En effet les travaux sont au stade de la mise hors d'eau, bientôt hors d'air.

Dans l'acte de vente il est prévu des pénalités de retard d'environ 550€ par mois de retard. Aujourd'hui nous en sommes à 3 mois de retard, soit ~1500€ de pénalités, ce qui n'est pas négligeable.

J'aimerais donc connaître la procédure à suivre pour réclamer et obtenir le paiement de ces pénalités, que le promoteur dit déjà ne pas vouloir payer.

Merci beaucoup de votre aide future...